



CULTURE

Chiffres

L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Anne Darras



2015-3

Ministère de la Culture
et de la Communication

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Anne Darras*

L'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication compte une centaine d'établissements dispensant des formations dans les domaines de l'architecture, de l'art, du spectacle, du patrimoine et du cinéma. Ces établissements supérieurs délivrent 44 diplômes de fin de cycle. Parmi les 5 500 étudiants sortants qui ont obtenu l'un de ces diplômes en 2011, l'enquête concerne ceux qui sont entrés dans la vie active.

En 2014, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, ils sont 86 % à travailler et huit diplômés sur dix exercent une activité dans le champ de leur diplôme. Le taux d'insertion diffère toutefois selon les filières : si 94 % des diplômés du spectacle sont actifs, ils sont 85 % dans le secteur de l'architecture et 82 % pour les diplômés des arts plastiques.

De même, les conditions d'emploi ne sont pas identiques selon les filières. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, les jeunes architectes exercent des emplois stables (71 % des actifs sont salariés), bien rémunérés (en moyenne 23 900 euros net annuels en 2014) et centrés sur leur cœur de métier. Les diplômés des arts plastiques, en revanche, ont des formes d'emploi plus précaires. Ils sont un sur deux à être salarié dont près de la moitié (46 %) sous contrat à durée déterminée. Les diplômés de la filière *design* et graphisme, les mieux rémunérés, perçoivent en moyenne 20 000 euros annuels nets en 2014, tandis que les diplômés en option art déclarent des revenus beaucoup plus faibles (12 000 euros annuels en moyenne).

Dans le spectacle vivant, les conditions d'emploi varient d'une discipline à l'autre : si les diplômés de la filière musicale sont très majoritairement salariés du secteur public (69 %) et ne comptent que 16 % de bénéficiaires du régime de l'intermittence, ils sont 88 % à bénéficier de ce régime spécifique de protection sociale parmi les diplômés des arts du théâtre, du cirque et des marionnettes. Dans la filière du spectacle, les rémunérations moyennes sont plus faibles (17 200 euros nets annuels).

Enfin, quelles que soient la filière de formation et l'activité exercée trois ans après l'obtention du diplôme, les diplômés de l'enseignement supérieur Culture sont 86 % à s'épanouir dans leur activité professionnelle.

* Ce travail a été piloté et réalisé sous le contrôle du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication.

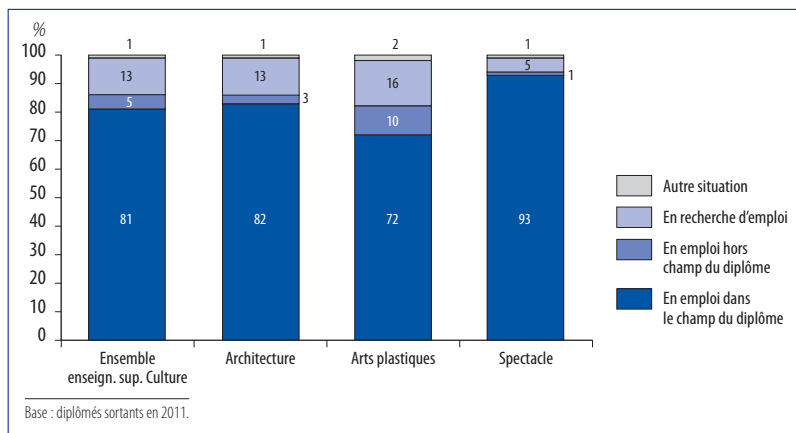
L'enseignement supérieur Culture désigne le réseau constitué par plus d'une centaine d'établissements d'enseignement, pour la plupart publics, relevant du ministère de la Culture et de la Communication, dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant et du cinéma.

Depuis 2008, le ministère de la Culture et de la Communication réalise chaque année une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, trois ans après l'obtention de leur diplôme (voir « Sources et méthodologie », p. 14). Les résultats de la dernière édition de cette enquête, réalisée fin 2014 auprès de la promotion diplômée en 2011, sont présentés ici, complétés par une analyse de l'évolution de l'insertion au cours des six dernières années (2009-2014).

Taux d'insertion professionnelle des diplômés : plus de huit diplômés sur dix sont actifs

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 86 % des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sont en situation d'emploi, un taux légèrement supérieur à celui de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur (84 % en 2013¹). Ils exercent pour la plupart (81 %) une activité en lien avec leur formation ; 13 % des diplômés sont en recherche d'emploi et 1 % sont inactifs, c'est-à-dire qu'ils déclarent n'être ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation (graphique 1). Le taux d'insertion varie toutefois sensiblement selon les filières : neuf diplômés du spectacle sur dix sont en situation d'emploi, contre huit diplômés sur dix de la filière des arts plastiques.

Graphique 1 – Situation professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

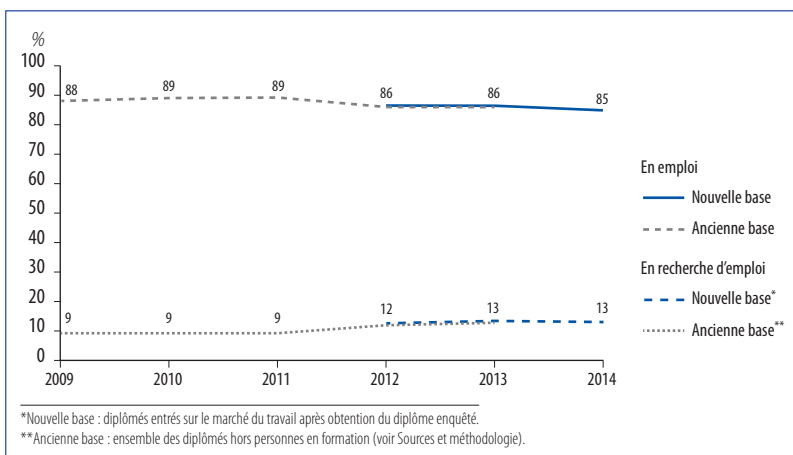
Architectes : une insertion professionnelle contrariée par la crise économique de 2008

Dans le secteur de l'architecture, le taux d'insertion professionnelle, qui se maintenait à un niveau élevé avant la crise de 2008, s'est fortement dégradé ensuite².

1. Enquête Emploi 2013, Insee. www.insee.fr → Définitions → Sources → Enquête Emploi en continu.

2. Sur l'effet de la crise économique de 2008-2009 sur les activités d'architecture, voir Yves JAUNEAU, Xavier NIEL, *Le Poids économique direct de la culture en 2013*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-5, p. 8-10.

Graphique 2 – Évolution de la situation professionnelle des diplômés d'architecture, 2009-2014



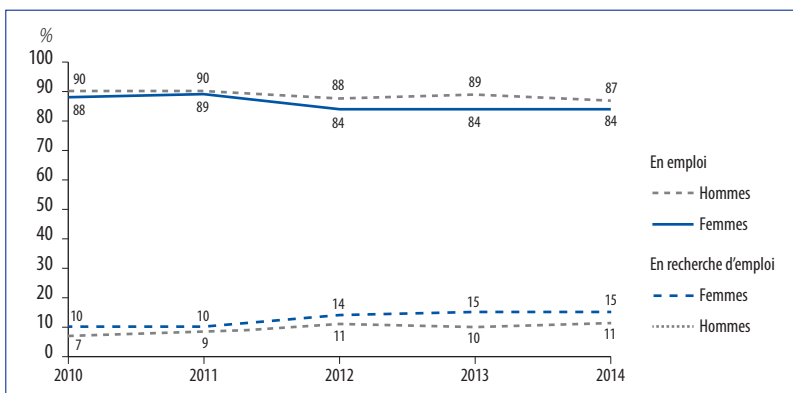
Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

De 2009 à 2011, le taux d'activité des jeunes diplômés était stable autour de 89 % et le taux de recherche d'emploi relativement faible (9 %). À partir de l'édition 2012 de l'enquête, réalisée auprès de la promotion diplômée en 2009, le taux d'activité a chuté de quatre points, s'établissant à 85 %, tandis que le taux de recherche d'emploi progressait d'autant, pour finalement atteindre 13 % fin 2014 (graphique 2).

Les femmes ont été plus vivement touchées que leurs confrères masculins par cette baisse d'activité : la proportion de diplômées en recherche d'emploi a progressé de cinq points après 2011, atteignant 15 % dans l'édition 2014 de l'enquête, contre 11 % parmi les hommes (graphique 3).

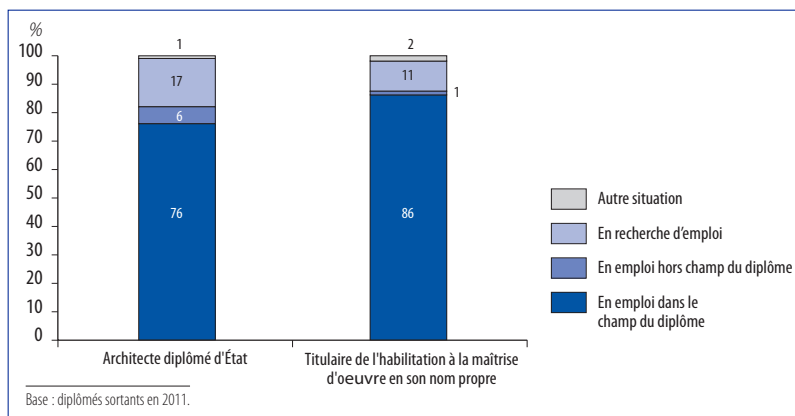
De même, les diplômés entrés sur le marché du travail avec le seul diplôme d'État d'architecte ont subi plus durement la crise économique que ceux qui avaient obtenu,

Graphique 3 – Évolution de la situation professionnelle des diplômés en architecture selon le sexe, 2010-2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 4 – Situation professionnelle des diplômés des écoles d'architecture selon le diplôme obtenu, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

en complément, une habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Moins souvent en activité que les architectes détenteurs d'une habilitation complémentaire (82 % contre 87 %), les architectes diplômés d'État sont aussi plus fréquemment amenés à travailler en dehors du domaine de l'architecture : l'insertion hors champ du diplôme concerne 6 % des architectes diplômés d'État contre 1 % seulement des titulaires d'une HMONP (graphique 4). Enfin, les architectes diplômés d'État en 2011 sont 17 % à se déclarer en recherche d'emploi en 2014, contre 11 % de titulaires de l'habilitation complémentaire (HMONP).

Dans le secteur des arts plastiques, une insertion plus faible que celle des jeunes architectes, mais en progression en 2014

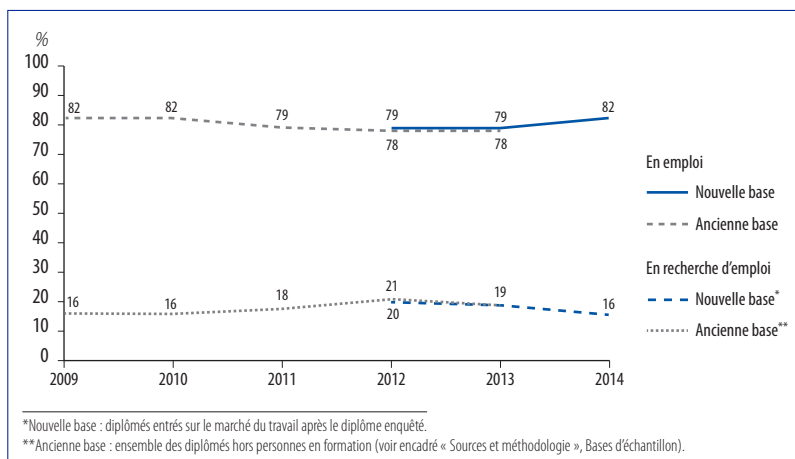
Dans le secteur des arts plastiques, l'effet de la crise économique de 2008 a persisté moins longtemps que dans celui de l'architecture. Après avoir fléchi de 4 points entre fin 2010 et fin 2013, le taux d'activité des jeunes diplômés s'est redressé et a retrouvé, fin 2014, son niveau d'avant la crise (82 %) (graphique 5).

Néanmoins, la part importante des diplômés en recherche d'emploi (16 %) et celle des diplômés exerçant une activité hors champ du diplôme (10 %) témoignent d'une insertion professionnelle plus difficile dans ce domaine que dans celui de l'architecture. Ainsi, trois ans après l'obtention de son diplôme supérieur, un diplômé en arts plastiques sur quatre n'est pas parvenu à s'insérer dans son domaine de formation.

La situation diffère toutefois selon la spécialité du diplôme obtenu. Les détenteurs d'un diplôme supérieur option art préparant au métier d'artiste plasticien (diplôme national supérieur d'expression plastique option art, diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts, de l'École nationale supérieure de photographie d'Arles ou du Studio Le Fresnoy) peinent particulièrement à s'insérer dans la vie professionnelle. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, près d'un artiste sur cinq (19 %) est en recherche d'emploi et 12 % n'ont trouvé à s'employer que hors du champ de leur diplôme.

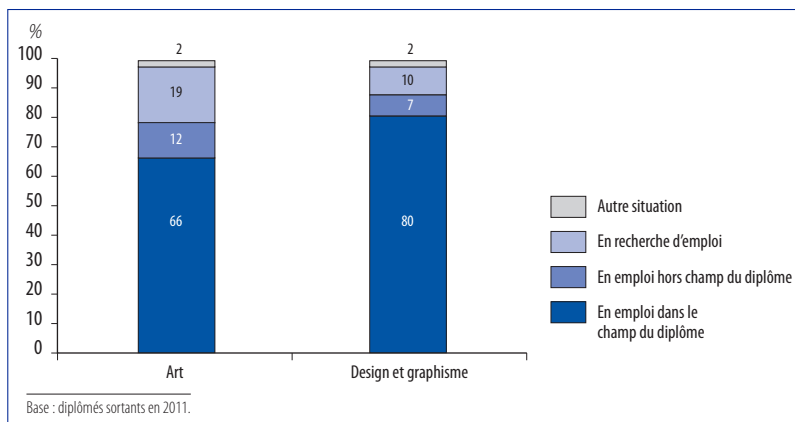
À l'inverse, les diplômés de la filière *design* et *design* graphique (titulaires d'un diplôme national supérieur d'expression plastique option *design* ou option communication, d'un diplôme national d'arts et techniques, d'un diplôme de l'École nationale

Graphique 5 – Évolution de la situation professionnelle des diplômés des écoles supérieures d'arts plastiques, 2009-2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 6 – Situation professionnelle des diplômés des écoles supérieures d'arts plastiques selon l'option du diplôme, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

supérieure de création industrielle (ENSCI) ou de l'École nationale supérieure des arts décoratifs) connaissent une situation plus favorable : ils sont pour la plupart actifs (87 %) et travaillent dans le domaine de leur formation (80 % d'insertion dans le champ). La part des diplômés en situation de recherche d'emploi (10 %) est équivalente à celle mesurée par le Centre d'études et de recherche sur les qualifications pour l'ensemble des diplômés, en 2010, titulaires d'un diplôme de niveau master³.

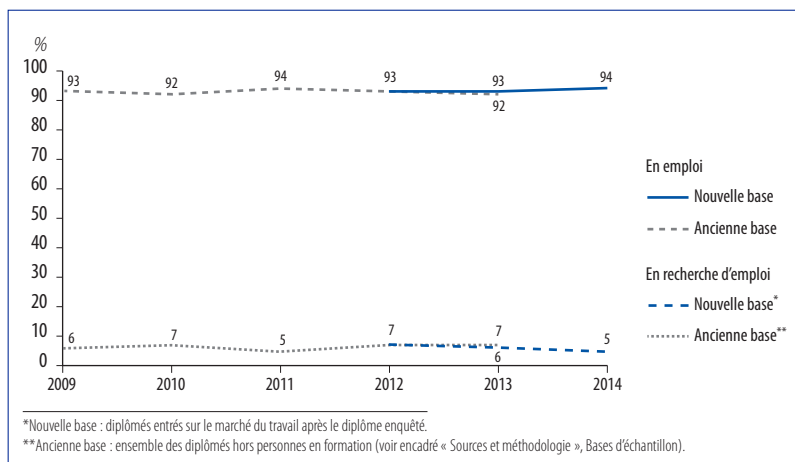
3. Pascale ROUAUD, Olivier JOSEPH (sous la dir. de), *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active*, Marseille, Céreq, 2014. <http://www.cereq.fr/publications/Ouvrages/Quand-l-Ecole-est-finie.-Premiers-pas-dans-la-vie-active>

Dans la filière du spectacle vivant, un taux d'activité élevé et stable depuis la première enquête réalisée fin 2009

Depuis la première enquête réalisée fin 2009 auprès de la promotion diplômée en 2006, le taux d'activité des diplômés du spectacle est stable et se situe à un niveau très élevé. Ainsi, fin 2014, 94 % des diplômés en 2011 de la filière du spectacle vivant étaient en activité, exerçant pour la plupart le métier auquel leur formation supérieure les avait préparés (93 % d'insertion dans le champ du diplôme) (graphique 7).

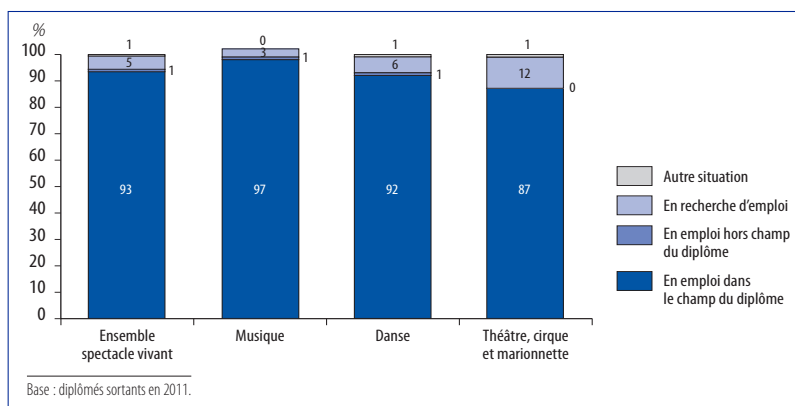
Le niveau d'insertion est particulièrement élevé dans le domaine de la musique, où 97 % des diplômés sont actifs trois ans plus tard, tandis que les artistes formés aux arts du théâtre, de la marionnette ou du cirque peinent un peu plus à exercer leur profession (87 % d'actifs) (graphique 8).

Graphique 7 – Évolution de la situation professionnelle des diplômés des écoles supérieures de spectacle vivant, 2009-2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 8 – Situation professionnelle des diplômés des écoles supérieures de spectacle vivant selon la spécialité/discipline, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

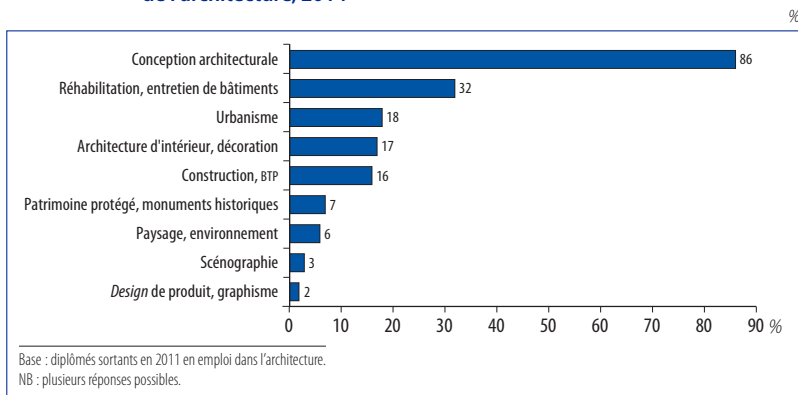
Conditions d'emploi des diplômés actifs et activités exercées

Architecture : des emplois stables, bien rémunérés et centrés sur le cœur de métier de l'architecte

Les jeunes architectes en activité dans le domaine de l'architecture se consacrent pour la plupart à leur cœur de métier : ils exercent dans le domaine de la conception architecturale (86 %) et investissent en parallèle les domaines de la réhabilitation et de l'entretien de bâtiments (32 %), de l'urbanisme (18 %) et de l'architecture d'intérieur (17 %) (graphique 9).

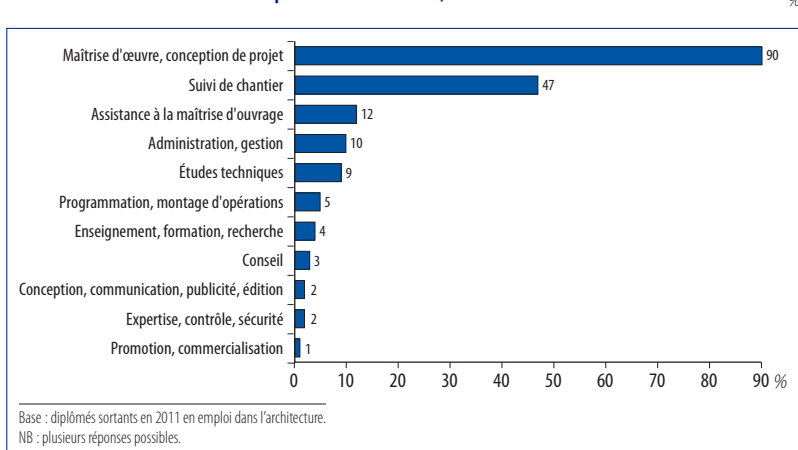
Leur intervention porte principalement sur la conception et la maîtrise d'œuvre des projets (90 %) et, pour une moitié d'entre eux, sur le suivi de chantier (47 %) (graphique 10).

Graphique 9 – Domaines d'activité des diplômés actifs et insérés dans le champ de l'architecture, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

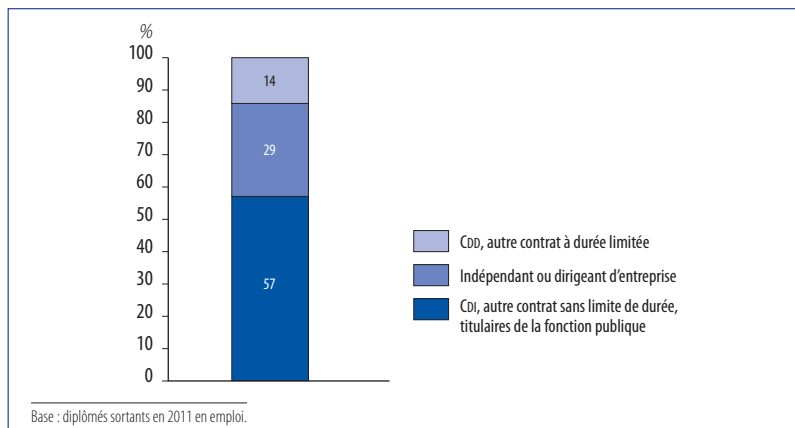
Graphique 10 – Types d'activités exercées par les diplômés actifs et insérés dans le champ de l'architecture, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Ces jeunes architectes bénéficient d'une certaine stabilité de l'emploi : 71 % des actifs exercent en tant que salariés, pour la plupart à temps plein (94 % des salariés), et sous contrat à durée indéterminée (57 % des actifs sont employés sous contrat à durée indéterminée, soit 80 % des salariés) (graphique 11). Enfin, la plupart des salariés exercent dans le secteur privé (92 % des salariés).

Graphique 11 – Statut d'emploi des diplômés de l'architecture actifs en 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Plus d'un quart des jeunes architectes (29 %) exercent leur profession sous statut indépendant : cela concerne plus particulièrement les hommes – ils sont un sur trois à exercer en tant qu'indépendant – et les détenteurs d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre qui sont aussi un tiers à exercer leur activité sous statut indépendant.

Les diplômés en architecture actifs sont aussi, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur Culture, les mieux rémunérés : trois ans après l'obtention de leur diplôme, ils perçoivent en moyenne 23 900 €⁴ net par an en 2014. Près d'un tiers d'entre eux déclarent un revenu net annuel compris entre 20 000 € et 25 000 € (graphique 12).

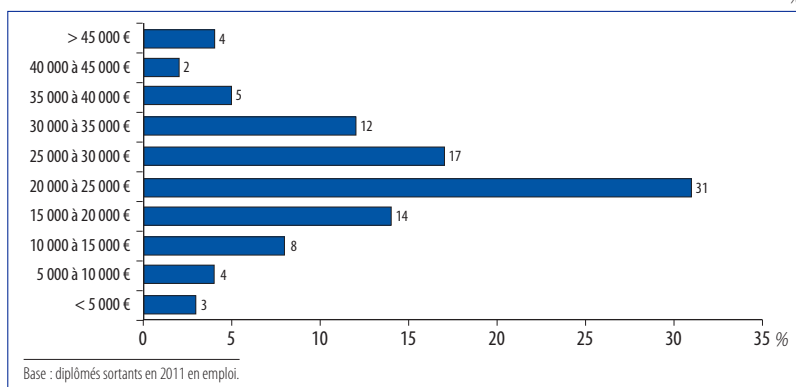
Les architectes habilités à la maîtrise d'ouvrage déclarent un revenu annuel moyen de 24 700 €, supérieur de 8 % à celui des titulaires du diplôme d'État d'architecte (22 900 €). Ce faible écart de revenu entre des diplômés pourtant assez différents en termes de responsabilités professionnelles semble être lié au statut d'exercice de la profession : les titulaires de l'habilitation HMONP préfèrent le statut d'indépendant. Or, au cours des premières années d'exercice, ce statut paraît moins lucratif que les contrats salariés : les jeunes architectes indépendants déclarent en effet un revenu annuel plus faible (19 900 €) que les architectes salariés, qu'ils soient salariés sous contrat à durée indéterminée (26 900 €) ou à durée déterminée (22 300 €).

Enfin, l'écart de revenu entre hommes (24 300 €) et femmes (23 500 €) est relativement modéré (4 %) parmi les jeunes diplômés, alors qu'il est de 27 % pour l'ensemble des architectes en activité⁵ (graphique 12).

4. Il s'agit d'une estimation calculée à partir des milieux de tranches de revenus.

5. Voir Marie GOUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, 2015.

Graphique 12 – Répartition des diplômés de l'architecture actifs en 2014, selon leur niveau de revenu net annuel



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Arts plastiques : des formes d'emploi plus précaires, qui se différencient selon la spécialité du diplômé

Les étudiants en art bénéficient d'une formation pluridisciplinaire, à la fois théorique et pratique, qui leur permet d'exercer leurs compétences dans des domaines aussi variés que l'audiovisuel ou le patrimoine, par exemple. De fait, seuls 72 % des actifs travaillent à proprement parler dans le domaine des arts plastiques (*design*, graphisme, art, communication visuelle...), où ils exercent principalement des fonctions de créateur ou concepteur.

Le choix de l'option art⁶ ou *design* et graphisme⁷ apparaît décisif : si la plupart des diplômés de l'option *design* travaillent dans les domaines du graphisme, de la communication visuelle ou du *design* d'objet, ces domaines sont très peu investis par les diplômés de l'option art, qui, pour la plupart, exercent le métier d'artiste plasticien (tableau 1)

On observe aussi que les diplômés de l'option *design* et graphisme se consacrent moins souvent à l'enseignement de leur discipline (5 % des actifs du domaine) que les diplômés de l'option art, qui sont 18 % à exercer leur activité principale dans l'enseignement des arts plastiques.

Un diplômé en art actif sur deux exerce sa profession en tant qu'indépendant. Les salariés, qui représentent donc la moitié des actifs, ont des emplois moins stables que ceux des jeunes architectes : 46 % d'entre eux sont employés sous contrat à durée déterminée, contre seulement 20 % des salariés du secteur architecture, et 41 % travaillent à temps partiel, contre 6 % dans le secteur architecture. Enfin, parmi les jeunes diplômés en art, deux salariés sur trois exercent dans le secteur privé (64 % des salariés) (graphiques 13 et 14).

Les conditions d'emploi et les revenus des diplômés en art varient sensiblement selon la spécialité étudiée. Les diplômés de la filière *design* et graphisme ont des emplois mieux rémunérés (20 000 € annuels moyens en 2014) que les artistes plasticiens. Ces derniers sont plus fréquemment employés en contrats à durée déterminée

6. Option art : diplôme national supérieur d'expression plastique option art, diplôme d'établissement de l'École nationale supérieure des beaux-arts, de l'École nationale supérieure de photographie d'Arles ou du Studio Le Fresnoy.

7. Option *design/design* graphique : DNSEP option *design*, DNSEP option communication, DNAT, diplôme de l'École nationale supérieure de création industrielle ou de l'École nationale supérieure des arts décoratifs.

Tableau 1 – Activités exercées par les diplômés de l'enseignement supérieur en art travaillant dans le domaine des arts plastiques, 2014

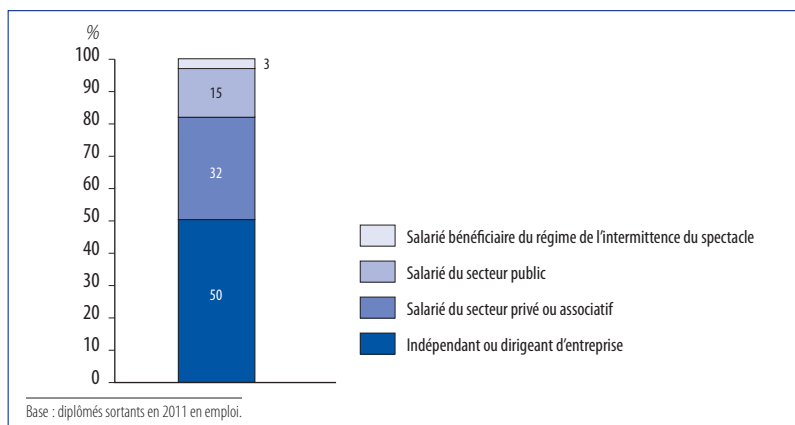
%

	Filière art	Filière design/ graphisme	Ensemble arts plastiques
Création / conception / réalisation d'œuvres ou de produits dans le domaine :	69	89	79
– Arts plastiques : peinture, sculpture, installation, photographie...	49	6	29
– Design graphique, communication visuelle	6	38	21
– Design produit/objet, textile	0	16	7
– Numérique : multimédia, <i>webdesign</i> , animation 3D...	3	9	6
– Design d'espace, architecture d'intérieur, scénographie	1	8	5
– Photographie (de presse, photoreportage...)	7	2	4
– Illustration	1	8	4
– Autre domaine	3	2	2
Enseignement, recherche, formation	18	5	12
Médiation, animation	9	3	6
Régie d'œuvres et d'expositions	3	2	2

Base : diplômés sortants en 2011 en emploi dans les arts plastiques.

Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 13 – Statut d'emploi des actifs diplômés des arts plastiques, 2014



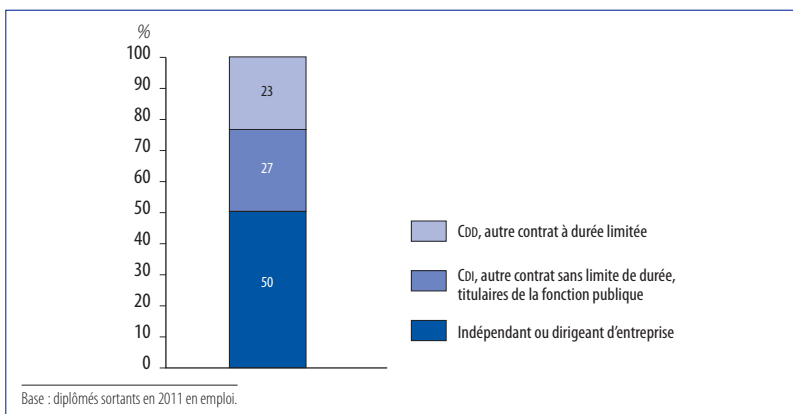
Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

(30 % des actifs) et déclarent des revenus beaucoup plus faibles (12 000 € par an en moyenne). Sept actifs sur dix diplômés de la spécialité art déclarent un revenu annuel net inférieur à 15 000 € (graphique 15).

Spectacle vivant : une plus forte proportion d'emplois publics, en particulier dans la filière musicale

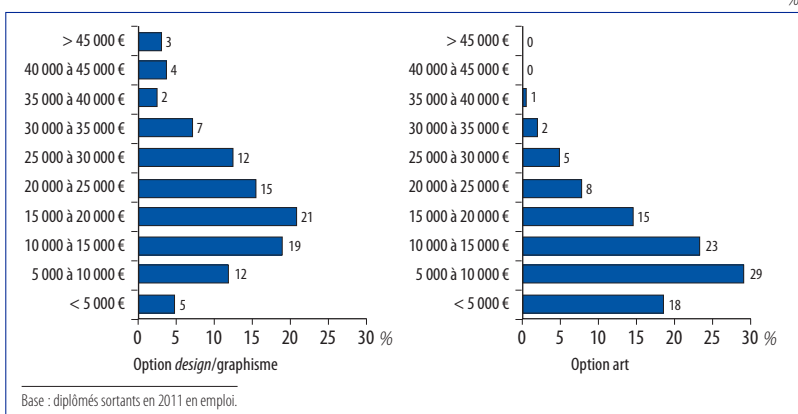
Au sein de l'ensemble des diplômés du spectacle vivant, trois filières se distinguent nettement au regard des conditions d'emploi et des revenus qu'elles offrent à leurs diplômés : musicale d'abord, chorégraphique ensuite, tandis qu'un troisième groupe rassemble le théâtre, le cirque et l'art des marionnettes, assez proches à ces égards.

Graphique 14 – Statut d'emploi des actifs diplômés des arts, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 15 – Répartition des diplômés des arts en activité, selon leur revenu annuel net et la spécialité, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Les diplômés des filières musique et danse se partagent entre une activité d'interprétation artistique (67 %) et une activité d'enseignement⁸ (66 %). Un quart d'entre eux exerce en outre une activité de conception et d'encadrement artistique, la composition ou la chorégraphie par exemple.

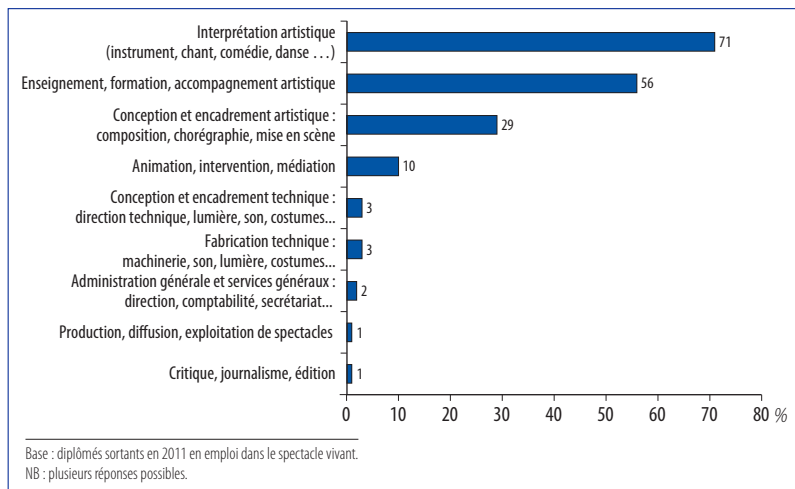
Les diplômés en art dramatique, cirque et marionnette se consacrent plus souvent au travail d'interprétation artistique (89 %) et de conception artistique (50 %) mais sont peu nombreux à pratiquer l'enseignement de leur discipline (9 %).

On compte très peu de travailleurs indépendants parmi les jeunes diplômés de la filière du spectacle vivant en activité : seuls 6 % d'entre eux déclarent exercer leur activité sous ce statut (graphique 17).

8. 38 % sont à la fois interprètes et enseignants. 29 % se consacrent exclusivement à l'enseignement. 28 % sont exclusivement interprètes.

Graphique 16 – Activités exercées par les diplômés de l'enseignement supérieur de spectacle vivant, actifs en 2014

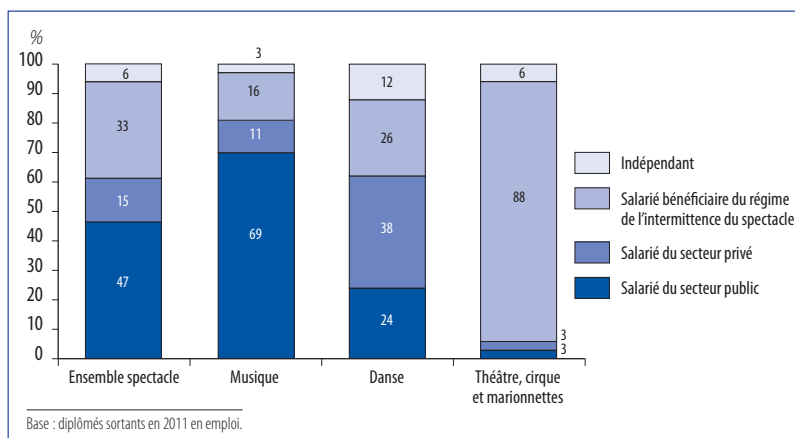
%



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

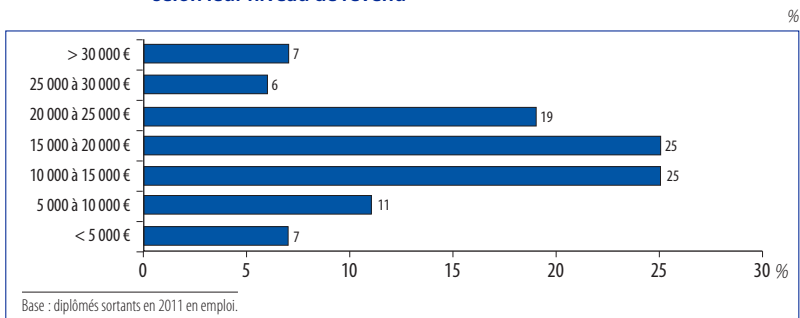
Si la plupart des diplômés en théâtre, cirque ou marionnettes bénéficient du statut d'intermittent du spectacle (88 %), seuls 16 % des diplômés de l'enseignement supérieur musical, en revanche, exercent sous ce statut. Ces derniers travaillent le plus souvent dans le secteur public (69 % des actifs), spécialement s'ils ont été formés à l'enseignement de leur discipline (79 % des titulaires du diplôme d'État de professeur de musique par exemple). Les musiciens n'en sont pas moins exposés à une certaine précarité d'emploi, puisque plus de la moitié d'entre eux sont salariés en contrats à durée déterminée, et seulement deux sur cinq en contrats longs (CDI ou titulaire de la fonction publique).

Graphique 17 – Statut d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur de spectacle vivant selon la discipline, en activité en 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DÉPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 18 – Répartition des diplômés du spectacle vivant actifs en 2014, selon leur niveau de revenu



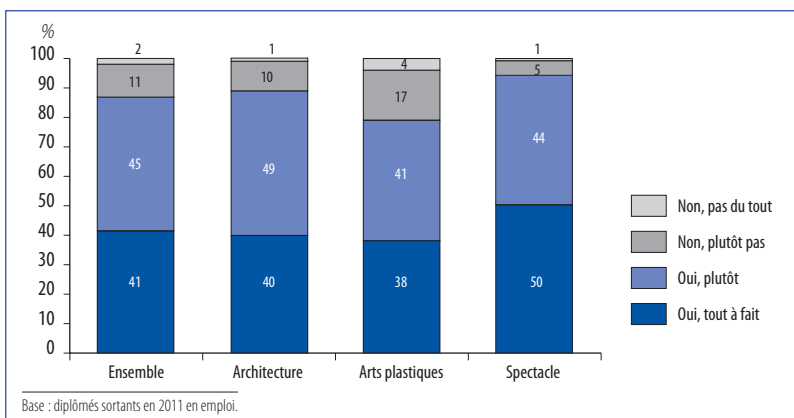
Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Les diplômés du spectacle déclarent un revenu annuel net moyen de 17 200 €⁹, un montant qui recouvre toutefois d'importantes disparités entre les diplômés de la filière musicale (18 800 € annuels nets moyens), ceux de la filière danse (15 900 €) et ceux des arts du théâtre, du cirque ou de la marionnette (13 500 €) (graphique 18).

Des diplômés en activité épanouis

Les diplômés de l'enseignement supérieur Culture actifs s'épanouissent dans leur vie professionnelle : ils sont 86 % à déclarer que « leur activité leur permet de se réaliser professionnellement », dont 41 % approuvent « tout à fait » cette proposition. L'adhésion à cette proposition est particulièrement forte dans le secteur du spectacle vivant, où 94 % des diplômés en activité s'accordent sur cette proposition, et celui de l'architecture (89 %), mais légèrement moindre dans le secteur des arts plastiques où 79 % des diplômés en activité se déclarent d'accord avec cette proposition (graphique 19).

Graphique 19 – Répartition des diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité selon le sentiment d'épanouissement, 2014



Source : Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture 7/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

9. Voir M. GOUVON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, op. cit.

Sources et méthodologie

En 2014, l'enquête auprès des diplômés de l'enseignement supérieur Culture concerne 44 diplômés de fin de cursus et 84 établissements de l'enseignement supérieur Culture : 21 écoles d'architectures, 36 écoles d'art, 24 établissements dans le secteur spectacle vivant, 2 écoles dans le secteur patrimoine et 1 école de cinéma. Les résultats de ces deux derniers secteurs ne sont pas détaillés dans cette étude mais sont inclus dans les résultats qui couvrent l'ensemble de l'enseignement supérieur Culture.

L'enquête a été réalisée par le Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication avec la contribution d'un réseau de référents présents dans les établissements, qui effectuent le recensement des diplômés, la collecte de leurs adresses électroniques et la relance des non-répondants. Le recueil d'information s'effectue par internet : les diplômés sont contactés par courriel et invités à renseigner un questionnaire en ligne.

Sur 4 845 diplômés sortants recensés par les établissements, 4 479 personnes disposant d'une adresse courriel valide ont pu être contactées, et 2 686 ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse est donc de 60 % sur la base des diplômés effectivement contactés.

Bases d'échantillon

Afin de disposer d'une population homogène de diplômés présents depuis trois ans sur le marché du travail, les résultats de l'enquête 2014 sont présentés sur la base des diplômés « entrés dans la vie professionnelle après l'obtention de leur diplôme en 2011 ». Cette base ne prend pas en compte les personnes interrogées en formation au moment de l'enquête et celles qui ont acquis un autre diplôme d'enseignement supérieur après celui obtenu en 2011. Ces derniers seront interrogés trois ans après l'obtention de leur dernier diplôme. Par exemple, dans le secteur de l'architecture, les titulaires du diplôme d'État en 2011 qui ont acquis l'habilitation à la maîtrise d'ouvrage en son nom propre en 2012, 2013 ou 2014 n'ont pas été interrogés dans la présente édition de l'enquête, mais le seront plus tard, au titre de leur HMONP.

Jusqu'à l'édition réalisée fin 2011 auprès des diplômés en 2008, les résultats étaient calculés sur une base plus large, comprenant les diplômés qui avaient acquis un diplôme complémentaire après le diplôme enquêté. Les éditions de 2012 et 2013 permettent de calculer les résultats selon ces deux conceptions de l'échantillon à interroger et de s'assurer que le changement dans la définition de la base de calcul n'a pas créé de rupture dans la continuité de la série. Elles sont toutes les deux représentées dans les graphiques en évolution.

Les résultats sont donc présentés sur une base d'échantillon comprenant 2 079 diplômés de l'enseignement supérieur Culture entrés sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2011, dont 1 121 diplômés en architecture, 475 en arts plastiques et 349 en spectacle vivant.

Liste des diplômes pris en compte dans l'enquête

Architecture

- Diplôme d'État d'architecte
- Habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)
- Diplôme supérieur d'architecture de l'École de Chaillot
- Paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG paysagiste)

Arts plastiques

- Diplôme national d'arts et techniques (DNAT)
- Diplôme national supérieur d'expression plastique option art, communication ou *design* (DNSEP)
- Diplômes d'établissement de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA), de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI – Les Ateliers), de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, du Studio national des arts contemporains – Le Fresnoy

Musées Patrimoine

- Diplômes de l'École du Louvre et de l'Institut national du patrimoine

Cinéma Audiovisuel

- Diplôme de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis)

Spectacle vivant

- Diplôme national supérieur professionnel d'interprète : musicien, danseur, comédien (DNSP)
 - Diplôme d'État de professeur de danse/de musique
 - Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional et départemental
 - Certificats d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement artistique : musique, danse
 - Brevet artistique des techniques du cirque
 - Diplôme des métiers des arts du cirque
 - Diplôme des métiers des arts de la marionnette
 - Diplômes délivrés par les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon :
 - Diplôme de musicien de deuxième cycle supérieur conférant le grade de master
 - Diplôme de troisième cycle supérieur du CNSMD de Paris
 - Diplôme de notateur du mouvement dansé du CNSMD de Paris
 - Diplôme de formation supérieure du CNSMD de Paris
 - Certificats de fin d'études de l'École supérieure de danse de Cannes–Rosella-Hightower, du Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDCA), de l'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne, de l'École de la comédie de Saint-Étienne et de l'École supérieure d'art dramatique de Strasbourg
-

Abstract

The Integration of Culture Graduates into the World of Work.

Under the aegis of the French Ministry of Culture and Communication, there are around a hundred higher education establishments offering courses in areas such as architecture, art, performing arts, cultural heritage and film. These higher education establishments offer 44 graduate or post-graduate qualifications. Of the 5,500 graduates awarded one of these qualifications in 2011, the survey focuses on those who went into the world of work.

In 2014, three years after entering the job market, 86% were in work and eight out of ten graduates were working in a field related to their qualification. However, the integration rate varies according to sector: whilst 94% of performing arts graduates were in work, the architecture sector saw an 85% rate, and fine arts graduates 82%.

Similarly, working conditions vary according to sector. Three years after having graduated, young architects were in stable employment (71% of them were in salaried work), well-paid (earning a net average of €23,900 per annum in 2014) and working in their chosen field. Fine arts graduates on the other hand were working in rather less stable conditions. Half of them were in salaried employment and almost half of those (46%) were working on fixed-term contracts. Graphic design graduates were the best paid, earning a net average of €20,000 per annum in 2014, whilst art graduates declared far lower earnings (average annual income of €12,000).

In the performing arts, employment conditions vary from one discipline to another. So whilst the majority of those working in the music field are public sector employees (69%) and only represent 16% of intermittent pay benefit scheme recipients, some 88% of dramatic, circus and puppet arts graduates benefit from this particular scheme. In the performing arts sector, average incomes are lower (€17,200 per annum net).

Finally, in whichever field they graduated and whichever profession they entered post graduation, 86% of Culture graduates flourish at work.

L'insertion professionnelle des diplômés des établissements d'enseignement Culture est bonne : 86 % sont en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, un taux légèrement supérieur à l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur. Les modalités d'accès à l'emploi diffèrent largement selon les filières : les diplômés de la filière spectacle, qui connaissent la meilleure insertion, bénéficient pour un tiers du régime de l'intermittence ; les jeunes architectes et artistes plasticiens en emploi exercent leur activité en tant qu'indépendants pour, respectivement, 29 % et 50 % d'entre eux. Toutes filières confondues, ces diplômés en activité déclarent très majoritairement se réaliser professionnellement (86 %).

Directeur de la publication : Loup Wolff, chef du Département des études, de la prospection et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

http://www.cairn.info/editeur.php?iD_EDITEUR=DEPS

<http://www.books.openedition.org/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr



L'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication compte une centaine d'établissements dispensant des formations dans les domaines de l'architecture, de l'art, du spectacle, du patrimoine et du cinéma. Ces établissements supérieurs délivrent 44 diplômes de fin de cycle. Parmi les 5 500 étudiants sortants qui ont obtenu l'un de ces diplômes en 2011, l'enquête concerne ceux qui sont entrés dans la vie active.

En 2014, l'insertion professionnelle des diplômés des établissements d'enseignement Culture est bonne : 86 % sont en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, un taux légèrement supérieur à l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les modalités d'accès à l'emploi diffèrent largement selon les filières : les diplômés de la filière spectacle, qui connaissent la meilleure insertion, bénéficient pour un tiers du régime de l'intermittence ; les jeunes architectes et artistes plasticiens en emploi exercent leur activité en tant qu'indépendants pour, respectivement, 29 % et 50 % d'entre eux.

Enfin, toutes filières confondues, ces diplômés en activité déclarent très majoritairement se réaliser professionnellement (86 %).

Téléchargeable sur le site :
www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques
et sur
www.cairn.info